

Procédure prise de licences

ATTENTION : A lire complètement avant la préinscription sur le logiciel Hockeynet.

Vous trouverez sur le site du LHC Association le dossier d'inscription de licence 2023/2024 à compléter en ligne avec les différents documents à fournir au club. Le règlement sera à envoyer ou déposer au bureau du club. Le règlement en plusieurs fois est possible mais uniquement par chèque. La licence 2023-2024 ne sera validée qu'après réception du règlement au bureau du club.

Vous trouverez sur le site du LHC Association le dossier d'inscription de licence 2023/2024 à compléter en ligne avec les différents documents à fournir au club. Le règlement sera à envoyer ou déposer au bureau du club. Le règlement en plusieurs fois est possible mais uniquement par chèque. La licence 2023-2024 ne sera validée qu'après réception du règlement au bureau du club.

Pour cette préinscription, il vous faut aller sur le site www.hockeyfrance.com :

- Cliquez sur **hockeynet**, l'espace dédié à l'inscription puis cliquez sur espace licencié.
- Rentrez vos identifiants
- Cliquez sur « *me connecter* » si vous vous êtes déjà préinscrit la saison dernière. Sinon cliquez sur « *première visite ou création de compte* » puis cliquez sur « *Première visite* » (si déjà licencié à la FFHG) ou « *sur création de compte* » (si jamais licencié à la FFHG) et remplir infos demandées pour obtenir ses identifiants et pouvoir pré enregistrer sa licence.
- Puis Cliquez sur « *prendre une licence* » puis cliquer sur « *commencer prise de licence* », en vérifiant le choix de la structure (Lyon Hockey Club).
- Cliquez sur « *continuer la saisie* » (si toutes les informations sont ok) sinon modifier les infos avant de continuer.
- Cliquez sur « *choix licence* » (joueur, loisir, table de marque, ...) :
ATTENTION : si vous êtes **joueur + autre extension** (arbitre, entraîneur, dirigeant,), prendre d'abord une licence joueur (compétition ou loisir) puis prendre l'extension (arbitre, aide entraîneur, ...)
Exemple : si vous êtes joueur et arbitre prendre une licence joueur compétition puis une extension arbitre pareil pour loisir et assistant entraîneur par exemple prendre une licence joueur loisir puis une extension aide entraîneur.
Pour la licence entraîneur et arbitre vous devez justifier avec vos diplômes.
- Puis cliquez sur « *choix discipline* » (hockey sur glace)
- Si licence « pratiquant », **pour le certificat médical**, trois possibilités :
 - 1) Vous êtes majeur, votre certificat médical est en cours de validité et vous avez rempli le formulaire et l'attestation QS Sport, cochez la case 1. (Une copie de votre **attestation QS SPORT** sera à joindre à votre dossier de licence club) *
 - 2) Vous êtes mineur, pas besoin de certificat médical sauf si vous avez répondu OUI à une des questions du questionnaire QS Sport, vous devez remplir le questionnaire de santé et

Procédure prise de licences

- 3) l'attestation parentale, cochez la case 1. (Une copie de l'**attestation QS Sport mineur** sera à joindre à votre dossier de licence club) *.
 - 4) Vous avez un nouveau certificat médical, cochez la case 2 puis rentrer les informations demandées (nom et N° RPPS du médecin, date du certificat) puis téléchargez votre certificat médical. (Une copie de ce **certificat médical** sera à joindre à votre dossier de licence club).
- Cliquez « **AVEC** » pour assurance IA (elle est comprise dans le prix de votre licence).
 - **La case JFL** : seuls les joueurs U20 et séniors sont concernés pour le moment (seules les rencontres séniors sont conditionnées à un nombre de joueurs au statut JFL, catégorie sénior et U20 surclassés).
 - Si case JFL cochée, il faut télécharger l'attestation sur l'honneur JFL* se trouvant sur le site de la FFHG et joindre une copie dans le dossier de licence club.
 - Téléchargez votre pièce d'identité si demandé et cliquez sur « *calculer le tarif* » puis « *validez* ».
 - La validation de votre licence sera effectuée par le club après réception et vérification des documents d'inscription, une fois validée, vous pourrez récupérer votre licence sur hockeynet.

Attention : Cas particuliers

- Pour les **transferts nationaux**, une demande informatique doit être faite en amont de votre préinscription par le LHC Asso au club quitté via la FFHG, le délai d'obtention de la licence est donc plus long. Contacter le Lyon Hockey Club.
- Pour le **sur-classement/sous classement**, vous pouvez vous préinscrire sur hockeynet dans votre catégorie puis une demande de sur-classement devra être effectuée par le LHC Asso au médecin de la FFHG avec envoi des documents, Dossier de sur-classement ou sous classement*, + copie du compte rendu de l'Examen ECG à partir de la catégorie U17 (à joindre au dossier d'inscription club). Bien anticiper car le délai d'obtention du sur-classement est plus long.
- Pour les joueurs français nés à l'étranger, les joueurs étrangers majeurs ou mineurs, une demande de **transfert international*** est obligatoire avant de se préinscrire sur hockeynet. Cette demande doit être faite en amont de votre préinscription par le LHC Asso sur Hockeynet. Merci de contacter le club si vous ne pouvez pas vous préinscrire sur Hockeynet.

Procédure prise de licences

***Tous les documents annexes** (sur-classement, sous classement, questionnaire et attestation QS SPORT, JFL, ...) sont disponibles sur le site de la FFHG (www.hockeyfrance.com). Allez sur l'onglet club et licenciés puis sur documentation club.

Attention : Merci de ne pas utiliser les documents FFHG 2022/2023.

Ne pas oublier de déposer le règlement de votre licence au bureau du club afin que nous puissions valider votre préinscription auprès de la FFHG.

Pour les loisirs, comme les saisons précédentes, pour des raisons de sécurité sur la glace des quotas de joueurs ont été établis pour chacune des équipes loisirs, une fois les quotas atteints, nous ne pourrons plus prendre de licencié loisir. Les licenciés loisirs 2022/2023 seront prioritaires si **leur dossier club est complet** et si **le règlement a été envoyé ou déposé au bureau du club avant le 15/08/2023.**

A compter du mercredi 16/08/2023, la validation des dossiers LOISIRS (nouveaux et anciens) auprès de la FFHG se fera par date et heure d'arrivée du dossier d'inscription. Celui-ci doit être correctement complété sur le site, la date du dépôt du règlement fera foi pour l'ordre d'arrivée de votre inscription. Si votre dossier ne peut être validé pour les raisons précédemment citées, le dossier sera annulé et le règlement non encaissé.